

RECENSEMENT

Le recensement aura lieu dans la commune du 18 janvier au 17 février. Il est désormais dématérialisé : les réponses seront données par chaque foyer directement sur internet. L'agent technique, Mme Plouzeau, ou éventuellement la secrétaire de mairie, Mme Minier, passeront déposer des guides et donner des explications. Les personnes n'ayant pas accès à internet pourront prendre RV avec la secrétaire qui assurera avec elles la transmission des informations par le réseau de la mairie.

COLLECTE DES ORDURES

Vers la fin de l'année 2018, chaque habitation se verra attribuer par le SMICTOM un conteneur à roulettes individuel équipé d'une puce. Celle-ci servira pour la géolocalisation et les statistiques de ramassage. Les sacs jaunes continueront à être posés à côté des bacs.

Au motif que le petit camion ne pourra pas relever ces nouveaux bacs et que le grand camion ne peut passer que dans les grandes rues, le SMICTOM a projeté d'effectuer la collecte uniquement sur la route de Compostelle ainsi que sur la place du Cimetière.

La municipalité s'est très fermement opposée à ce projet. En effet, une partie des Candais auraient été obligés d'amener leurs ordures à parfois plus de 200 mètres de chez eux. Les autres auraient dû monter ou descendre leurs conteneurs sur la route de Compostelle.

Le président du SMICTOM est venu sur place et a admis que la configuration particulière des lieux et le caractère du site imposaient de garder une collecte individuelle avec un camion moyen. Toutefois, comme ce dernier ne pourra pas passer dans la partie étroite de la rue du Confluent, les riverains devront amener leurs bacs soit en bas de la rue de la Vienne, soit sur la cale de l'Ormeau. Derrière l'église, les bacs individuels devront être regroupés sur le parking au début de la rue du chanoine Michelet.

Le président a aussi admis que l'implantation de grands conteneurs serait inopportune étant donné la fréquentation touristique et vu aussi l'opposition de l'architecte des bâtiments de France.

Avec l'arrivée des conteneurs à puce, le jour de collecte sera peut-être modifié. En attendant, elle aura toujours lieu le lundi matin sauf deux décalages au mardi 2 janvier et au mardi 22 mai.

Sur tous ces sujets, les habitants seront informés directement par le Smictom en temps voulu.

RIVE DROITE

La Communauté compte désormais dix-huit communes. Après Anché et Cravant-les-Coteaux, c'est la commune de Chouzé-sur-Loire qui rejoint la CCCVL à compter du 1er janvier 2018 et qui met ainsi à disposition ses équipements sportifs et culturels. Bienvenue à la rive droite de la Loire !

PACS GRATUIT

Depuis le 1er novembre, il est possible de passer un Pacs en mairie sans intervention d'un notaire. La procédure est alors entièrement gratuite. Il faut un acte de naissance, une convention de Pacs (convention-type à télécharger) et une déclaration conjointe de Pacs.

L'officier d'état-civil fait signer la convention qu'il restitue aux pacsés, il enregistre la déclaration conjointe de Pacs et procède aux formalités de publicité. Des modifications sont possibles tout aussi simplement.

De même pour se dépacser, il suffit, sauf désaccord du conjoint, de remplir un formulaire de dissolution du Pacs.

LISTE ÉLECTORALE

Attention, dernier délai pour les inscriptions sur la liste électorale : le 31 décembre, permanence en mairie de 10h à 12h.

VOEUX DU MAIRE

samedi 6 janvier
salle de la Prunelière
18h 30 (dix-huit heures trente !)

